

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCAION**

**A : M. Jean-Marc Robitaille                    M. Marc Campagna  
Mme Nathalie Bellavance                M. Frédéric Asselin  
M. Daniel L'Espérance                    M. Clermont Lévesque  
Mme Marie-Claude Lamarche            M. Jean-Luc Labrecque  
M. Réal Leclerc                            M. Sylvain Tousignant  
M. Denis Poitras                           M. Michel Lefebvre  
M. Michel Morin                           M. Stéphane Berthe  
M. Paul Asselin                            M. Jean-Guy Sénécal  
Mme Marie-Josée Beaupré**

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009 À 19 H 30** en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (593-12-2009);
2. Adoption de l'ordre du jour (594-12-2009);
3. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2010 (595-12-2009);
4. Adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012 (596-12-2009);
5. Période de questions;
6. Levée de la séance (597-12-2009).

Donné à Terrebonne, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2009.

L'assistant-greffier,

Me Judith Viens, I.I.I. MBA

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
14 DÉCEMBRE 2009**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 14 décembre 2009 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Judith Viens, assistant-greffier.

**RÉSOLUTION NO : 593-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**DISCOURS DE JEAN-MARC ROBITAILLE, MAIRE, À  
L'OCCASION DU DÉPÔT DU BUDGET 2010**

*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

*Chères et chers collègues du conseil municipal,*

*Conformément à la Loi sur les cités et villes, il me fait plaisir de déposer, ce soir, le budget de la Ville de Terrebonne pour l'année 2010.*

*Ces dernières années, Terrebonne a connu un essor remarquable, tant au point de vue économique que démographique. D'ailleurs, nous franchirons officiellement en janvier le cap des 100 000 habitants. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru depuis le regroupement de 2001. Nous sommes la 10<sup>e</sup> ville en importance au Québec et nous avons l'intention d'assumer un leadership de plus en plus grand sur la scène municipale québécoise.*

*La vitalité économique de notre ville est essentielle pour aller de l'avant et poursuivre ce développement.*

*Il est primordial de maintenir la bonne santé financière de notre ville afin de continuer d'offrir des services de qualité, d'assurer la pérennité et le renouvellement de nos infrastructures, de mettre en place des mesures environnementales innovantes, d'investir dans nos parcs et nos espaces verts, de développer notre réseau cyclable, nos infrastructures de sports et de loisirs et d'offrir à notre population un environnement sécuritaire. Bref, une bonne santé financière nous permet d'offrir à notre population des services et une qualité de vie à la hauteur de ses attentes. C'est ce que nous avons fait ces dernières années et c'est ce que nous allons continuer de faire.*

*La qualité des services à la population a toujours été une priorité pour les élus et pour l'administration actuelle, tout comme la gestion rigoureuse des finances publiques. Et nous pouvons dire que les résultats sont tangibles sur le terrain. Un sondage Léger Marketing, effectué au printemps dernier, démontre que plus de 75 % des Terrebonniennes et des Terrebonniens sont satisfaits des services municipaux.*

*Les résultats de la dernière élection reflètent bien la satisfaction de la population à l'égard de notre administration et j'en profite pour remercier toutes les électrices et tous les électeurs qui ont choisi de nous renouveler leur confiance.*

*Nous avons donc préparé ce budget en tenant compte d'une part, des engagements que nous avons pris en conformité aux attentes et aux priorités exprimées par les citoyens et citoyennes de Terrebonne et, d'autre part, ce budget tient également compte du contexte économique encore fragile qui nous invite à une certaine prudence, bien que 2010 s'annonce beaucoup plus prometteuse selon les indicateurs économiques. Et surtout, ce budget tient également compte du respect de la capacité de payer des contribuables de Terrebonne, et ce, sans hypothéquer l'avenir des générations futures.*

*Le budget 2010 sera donc de 154,8 M\$, en hausse de 8,3 M\$ comparativement à 2009.*

*Cette hausse est due en partie, comme à l'habitude, à une activité économique qui, malgré le ralentissement en 2009, s'est quand même maintenue de façon soutenue.*

*Mais il y a quatre facteurs principaux qui justifient cette hausse :*

- 1. L'augmentation importante du budget consacré à la sécurité publique;*
- 2. Les coûts reliés aux ententes découlant de la signature des conventions collectives;*
- 3. Les effets de l'inflation sur l'augmentation des coûts reliés aux biens et services;*
- 4. La création d'un fonds spécial dédié au renouvellement des infrastructures.*

*S'il y a un élément, une priorité, qui a clairement ressorti lors de nos rencontres avec la population en termes de qualité de vie, c'est le besoin de se sentir, d'être et de vivre en sécurité chez nous.*

*Personne ne veut avoir de la vitesse excessive dans leurs quartiers, de la conduite dangereuse, du bruit excessif, mais également de la délinquance en général, des invasions dans les parcs, des gangs de rue, de la drogue et de la prostitution ou de la criminalité sous toutes ses formes. Ce sont autant d'éléments qui inquiètent, qui affectent la sécurité des gens, et qui nous dictent de poser les gestes et de mettre en place les ressources nécessaires afin de contrer toutes ces formes de criminalité et d'ainsi donner l'assurance que l'on peut vivre en paix à Terrebonne.*

*Rassurez-vous, Terrebonne est et demeure une ville sécuritaire, mais certains événements exigent que l'on pose des gestes immédiatement afin d'éviter que la situation dégénère. Comme le dit si bien le dicton, il vaut mieux prévenir que guérir.*

*D'ailleurs, à titre d'exemples, il y a quelques semaines, après une longue enquête de notre Service de police et de l'Escouade régionale mixte sur les gangs de rue, un réseau bien implanté a été démantelé. La police a procédé à des arrestations, a porté des accusations et maintenant, la justice va compléter le travail.*

*Il fut une époque, pas si lointaine, que de tels événements faisaient les nouvelles au quotidien dans les médias, c'était le problème de l'heure. Mais ce n'est pas parce que les priorités des médias ont changé que le problème n'existe plus. La réalité est telle qu'il faut poursuivre nos efforts afin de lutter contre ces phénomènes toujours omniprésents, surtout dans une ville où 21 % de la population est âgée de 15 ans et moins, une clientèle de choix et vulnérable pour ces groupes criminalisés. Et ceci n'est qu'un exemple.*

*D'ailleurs, en matière de sécurité publique, le budget 2010 présente un investissement supplémentaire de 2,7 M\$ pour le Service de police et la Direction des incendies, de l'argent directement investi pour maintenir le sentiment de sécurité, si cher à notre population.*

*Pour ce qui est des relations de travail, nous accordons une grande importance à la nécessité de créer un climat de travail productif et que nos employés bénéficient d'un environnement de travail de qualité, avec des conditions comparables, en général, avec les pratiques similaires que l'on retrouve ailleurs dans d'autres villes. Nous recherchons la concertation et le dialogue et non la confrontation.*

*En respectant cette position, nous sommes heureux, en 2009, d'en être venu à des ententes avec les cadres, les policiers et les pompiers, et plus récemment, avec les cols bleus et les appariteurs-concierges. Ces ententes sont justes, réalistes et acceptables et surtout, elles sont conformes à notre volonté de s'entendre dans le respect du mandat que nous avons reçu de la population. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'elles ont des conséquences sur une partie de l'augmentation du budget de dépenses.*

*Maintenant, pour ce qui est des effets de l'inflation sur les coûts des biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la Ville, il n'y a pas grand chose à dire. Les effets de l'inflation touchent tout le monde, même les villes.*

*Cependant, nous poursuivons sans cesse nos efforts afin de contrer ces effets par une gestion toujours plus rigoureuse.*

*Finalement, un des enjeux prioritaires des plus importants, autant pour le présent que pour l'avenir, c'est notre capacité d'investir dans la qualité de nos infrastructures, tant au niveau du renouvellement que du maintien de la pérennité. Cet enjeu est en lien direct avec notre qualité de vie.*

*Vous savez, nous ne voulons pas des viaducs non sécuritaires, des rues pleines de trous et de nids de poule, des pistes cyclables en mauvais état ou simplement inexistantes, des conduites d'aqueduc et d'égout défectueuses, des équipements publics dans les parcs non sécuritaires. Si la situation générale au Québec et dans les villes du Québec s'est dramatiquement détériorée au fil des années, c'est parce que, par le passé, nos décideurs, comme gestionnaires, n'ont pas su prévoir les investissements nécessaires au maintien de la qualité et de la pérennité de nos infrastructures.*

*Au cours des dernières années, Terrebonne a su profiter au maximum des différents programmes gouvernementaux afin d'aller chercher le maximum de subventions pour investir massivement dans l'amélioration de nos réseaux, nos rues et nos routes. Je pense que vous avez été à même de constater l'ampleur des travaux et des améliorations sur notre territoire.*

*Cependant, force est d'admettre que la tâche est loin d'être complétée et il ne faut surtout pas répéter les erreurs du passé. Alors, afin de poursuivre dans la bonne direction et de profiter au maximum des programmes gouvernementaux encore en place, le temps que ça dure, nous allons, à l'instar des autres villes comme Laval, créer un fonds dédié exclusivement aux infrastructures par l'imposition d'une taxe dédiée de 5 cents du 100 \$ d'évaluation. Nous estimons que cette mesure sera nécessaire afin de s'assurer de la continuité de nos actions, et ce, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. C'est le prix à payer qui nous permet d'investir dans notre qualité de vie, mais également dans notre prospérité future.*

*Ce sont donc les principaux facteurs d'influence sur l'augmentation du budget 2010 et les choix que nous faisons collectivement.*

*Ce qui veut dire que concrètement, le taux de la taxe foncière passera de 73 cents  $\frac{3}{4}$  à 75 cents  $\frac{3}{4}$  du 100 \$ d'évaluation, soit une hausse de 2 cents.*

*La taxe sur les immeubles non résidentiels commerciaux sera fixée à 1,79 \$ du cent dollars d'évaluation et sur les immeubles industriels à 1,91 \$. En comparaison avec toutes les autres villes de la région de Montréal, ces taux demeurent parmi les plus compétitifs.*

*Le tarif de l'eau sera augmenté de 20 \$, compte tenu des investissements majeurs dans l'amélioration du réseau et de l'augmentation des coûts de production de l'eau potable.*

*La taxe dédiée au transport collectif sera fixée à 7 cents au lieu de 6 cents du cent dollars d'évaluation.*

*Cette augmentation est en partie due à l'amélioration du service, mais surtout tributaire de notre participation au déficit d'opération du métro de Montréal. C'est ça aussi la CMM.*

*Lorsque la CMM a été créée en 2001, souvenons-nous que notre quote-part annuelle se fixait à environ 800 000 \$ par année. Aujourd'hui, elle est de l'ordre de 1,6 M\$ par année. Ça aussi, en passant, ça fait partie des facteurs qui influencent la hausse de nos dépenses.*

*Tant qu'à la taxe sur l'assainissement et le tarif pour le traitement des insectes piqueurs, il y aura gel des tarifs pour 2010, soit pour une 4<sup>e</sup> année consécutive.*

*Pour ce qui est du programme triennal d'immobilisations, il se chiffre à 90 M\$, dont 32,9 M\$ prévus pour 2010.*

*Et finalement, le dernier élément et non le moindre, le pourcentage du budget dédié au remboursement du service de la dette demeure inchangé à 21 %, donc au même niveau depuis 4 ans, et ce, malgré tous les investissements que nous avons réalisés.*

*Donc, un budget 2010 réaliste, honnête, prudent mais également tourné vers l'avenir.*

*Et bien que j'ai abordé avec vous les principaux éléments qui influencent ce budget, il n'en demeure pas moins que dans ce budget, nous maintenons et améliorons tous les projets et les services en place, toutes les initiatives découlant du Plan Vert, de la Politique familiale, de la Politique du sport et de l'activité physique, des grands projets tels que le Train de l'Est, la 337 et la 335, l'échangeur 640 ouest, la revitalisation des artères commerciales et des vieux quartiers, la deuxième glace au Forum de La Plaine, la tenue des états généraux sur la culture et j'en passe.*

*Alors, ce budget répond également à tous ces engagements.*

*De plus, je pense que l'on ne peut passer sous silence le contexte très difficile auquel le monde municipal a été confronté au cours de la dernière année, concernant toutes les questions reliées à l'éthique, à la collusion, à l'attribution de contrats et j'en passe. Bien que notre administration n'a rien à voir avec ce qui s'est passé principalement à Montréal, il n'en demeure pas moins qu'un climat de suspicion s'est installé au sein du monde*

*municipal et que nous avons tous la responsabilité de contribuer à ramener la confiance des gens face au monde municipal.*

*Donc, ce budget prévoit la mise en place d'un vérificateur général indépendant, qui devient de toute façon une obligation découlant du fait que nous passerons le cap du 100 000 de population avec la prochain décret du 1<sup>er</sup> janvier 2010.*

*De plus, ce budget prévoit la mise en place d'un comité sur l'éthique ayant pour mandat d'élaborer un code d'éthique, à partir des directives gouvernementales et qui sera adopté par le conseil.*

*Finalement, ce budget prévoit également la mise en place d'un comité de travail afin de donner suite à la loi 76 sur l'attribution des contrats.*

*Notre administration a toujours été marquée par la transparence. En ce sens, nous allons continuer d'agir afin de mériter la confiance de tous les citoyens de Terrebonne. Comme je l'ai dit lors de l'assermentation, les postes de maire et de conseiller ne nous appartiennent pas. Ils nous sont prêtés pour 4 ans et à nous de s'en souvenir et d'agir au quotidien en n'oubliant jamais la responsabilité d'être à la hauteur et de ne jamais décevoir.*

*En terminant, j'envisage l'avenir avec beaucoup de confiance et d'optimisme. Je suis profondément convaincu que les gestes que nous posons aujourd'hui auront des conséquences positives pour l'ensemble de notre communauté. Conviction et travail, c'est la clé du succès.*

*Et permettez-moi de souligner ici le travail accompli, jour après jour, par une équipe exceptionnelle de conseillères, de conseillers et de fonctionnaires municipaux dévoués et compétents.*

*Je vous remercie de votre implication constante, que ce soit au sein des commissions et des comités ou de la représentation que vous faites des intérêts de vos concitoyennes et de vos concitoyens. Bravo pour votre dévouement.*

*Je remercie également le directeur général, M. Denis Levesque; le directeur général adjoint, M. Luc Papillon; le conseiller à la direction générale, M. Alain Dupré; le directeur de l'administration et des finances, M. Luc Legris et le trésorier de la Ville de Terrebonne, M. Raymond Champagne.*

*Je tiens aussi à remercier chaleureusement nos 1000 employés.*

*Et puisque nous en sommes à cette période de l'année, permettez-moi, mesdames et messieurs, chères citoyennes et chers citoyens, de vous offrir nos meilleurs vœux à l'occasion de Noël et du Nouvel An.*

**Je vous remercie de votre attention.**

**RÉSOLUTION NO : 594-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 595-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte les prévisions budgétaires de l'année 2010 prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 154 827 200\$, tel que décrit ci-dessous :

**SOMMAIRE DES REVENUS**

Taxes	120 122 600\$
Compensations tenant lieu de taxes	5 061 600\$
Services rendus aux municipalités	5 522 000\$
Autres revenus	17 819 500\$
Transferts	4 803 100\$
Affectations	1 498 400\$
Total des revenus	<u>154 827 200\$</u>

## SOMMAIRE DES DÉPENSES

Administration générale	21 654 500\$
Sécurité publique	29 611 900\$
Transport routier	22 735 200\$
Hygiène du milieu	23 192 700\$
Aménagement et génie	4 678 000\$
Loisirs et culture	20 271 000\$
Frais de financement	12 898 900\$
Total des dépenses	<u>135 042 200\$</u>
Remboursement dette long terme	18 639 000\$
Fonds de roulement	1 133 400\$
Affectations	12 600\$
	<u>154 827 200\$</u>

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 596-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012 au montant de 90 888 800\$, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 597-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 DÉCEMBRE 2009**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 14 décembre 2009 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Judith Viens, assistant-greffier.

L'assistant-greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 28 octobre, 11, 18, 25 novembre et 2 décembre 2009.
- Le cahier d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 345-3, lequel règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- Les indicateurs de gestion 2008.
- Les formules de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

**RÉSOLUTION NO : 598-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 599-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (598-12-2009);
2. Adoption de l'ordre du jour (599-12-2009);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et des séances extraordinaires du 30 novembre et du 7 décembre 2009 (600-12-2009);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2010 (601-12-2009);
- 4.2 Adoption du budget 2010 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012 (602-12-2009);
- 4.3 Adoption du règlement numéro 463 décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2010 de la Ville de Terrebonne (603-12-2009);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 457 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (604-12-2009);
- 4.5 Adoption du règlement 428-1 modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - droit payable pour 2010 (605-12-2009);
- 4.6 Adoption du règlement numéro 451 – travaux de bordures, de revêtement bitumineux, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur la rue du Rubis (606-12-2009);
- 4.7 Adoption du règlement numéro 462 décrétant l'acquisition du lot 2 915 965 du cadastre du Québec pour fins municipales (terrain vacant situé sur la montée Masson) (607-12-2009);
- 4.8 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) – élargissement de la route 337 entre les rues Rodrigue et Chartrand (608-12-2009);
- 4.9 Appui à la MRC Les Moulins pour la réalisation du train de l'Est avec une gare régionale à Mascouche et une gare à Terrebonne (secteur est) (609-12-2009);
- 4.10 Mandat – procureurs à la Cour municipale pour l'année 2010 (610-12-2009);
- 4.11 Renouvellement du portefeuille d'assurances générales pour l'année 2010 (611-12-2009);
- 4.12 Acquisition du lot 4 202 935 du cadastre du Québec, lot situé en arrière lot d'une partie de la rue de Briançon, pour fins municipales (612-12-2009);
- 4.13 Nomination – commissions et comités (613-12-2009);
- 4.14 Abrogation de la résolution 349-05-2004 – comité ad hoc – Vieux-Terrebonne (614-12-2009);
- 4.15 Comité sur les VTT (615-12-2009);

## **5. TRÉSORERIE**

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – achat de trois (3) camionnettes Ford F-250 Super Duty à cabine double et deux (2) camionnettes Ford F-150 Super Duty à cabine double (616-12-2009);
- 6.2 Adoption de soumission – achat d'une chargeuse-rétrocaveuse 4 X 4 « John Deere ou Caterpillar » (617-12-2009);

## **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (618-12-2009);
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (619-12-2009) ;
- 7.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-110 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'ajouter l'usage « Hébergement, classe G, habitation à loyer modique, garderie et maison de la famille » dans la zone 8869-89 (rue Rodrigue) (620-12-2009) ;
- 7.4 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-110 (621-12-2009) ;
- 7.5 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 96 et ses amendements constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Terrebonne (622-12-2009) ;
- 7.6 Usages conditionnels – 180, rue Sainte-Marie, suite 202 – terrasse commerciale « La Beauté de l'Ange » (623-12-2009);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (624-12-2009);
- 8.2 Autorisation – versement de subvention – organismes du milieu (625-12-2009);
- 8.3 Autorisation de signature – entente avec la Ville de Bois-des-Filion pour l'utilisation de terrains de soccer entre les deux villes (626-12-2009);
- 8.4 Adoption du Plan d'action de la Loi 56 pour l'année 2010 - des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services (627-12-2009);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2009-01 – Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. (628-12-2009);
- 9.2 Autorisation de signature – ententes de règlement de griefs – Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. (629-12-2009);
- 9.3 Entente de principe – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus) (630-12-2009);

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Adoption du plan d'organisation du corps de police 2009 (631-12-2009);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 18 janvier 2010, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (632-12-2009)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 600-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et des séances extraordinaires tenues les 30 novembre 2009 et 7 décembre 2009 soient adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 601-12-2009**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de fixer la date et l'heure des séances ordinaires pour l'année 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2010 devant se tenir à 19h30, comme suit :

<b><u>Date</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>
Lundi le 18 janvier	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 8 février	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 8 mars	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 12 avril	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 10 mai	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 14 juin	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 12 juillet	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 9 août	Auditorium de l'école des Rives / 400 , montée Dumais
Lundi le 13 septembre	Salle Leclerc du centre Guérin / 6900, rue Guérin
<b>Mardi le 12 octobre</b>	Gymnase de l'école Marie-Soleil- Tougas / 3425, rue Camus
Lundi le 8 novembre	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 13 décembre	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre.

**QU'**un avis soit publié à cet effet.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 602-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le budget pour l'exercice financier 2010 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins au montant de 9 935 000\$ et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 603-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le règlement décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2010 de la Ville de Terrebonne, soit adopté sous le numéro 463.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 604-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le règlement prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, soit adopté sous le numéro 457.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 605-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le règlement modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, soit adopté sous le numéro 428-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 606-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Denis Poitras**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de bordures, de revêtement bitumineux, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur la rue du Rubis et prévoyant un emprunt n'excédant pas 797 250\$, soit adopté sous le numéro 451.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 607-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le règlement décrétant l'acquisition du lot 2 915 965 du cadastre du Québec pour fins municipales (terrain vacant situé sur la montée Masson) et prévoyant un emprunt n'excédant pas 880 000\$, soit adopté sous le numéro 462.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 608-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** demande soit faite auprès du ministère des Transports du Québec de prévoir dans leur programmation 2010 l'élargissement de la route 337, entre les rues Rodrigue et Chartrand, afin de compléter l'élargissement de la route 337.

**QUE** copie de la présente résolution soit acheminée à la Ministre des Transports du Québec, madame Julie Boulet, à la Ministre responsable des régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, madame Michelle Courchesne, au ministère des Transports du Québec, direction de Laval-Mille-Iles, et au député du comté de Masson, monsieur Guillaume Tremblay.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 609-12-2009**

**ATTENDU** tous les efforts et démarches entrepris par les conseils de la MRC Les Moulins, de la Ville de Mascouche, de la Ville de Terrebonne pour la réalisation du train de l'Est avec une gare régionale à Mascouche et une gare à Terrebonne (secteur est);

**ATTENDU** l'appui inconditionnel de la population de la MRC et des organismes locaux, lors des audiences publiques du BAPE, à la mise en place rapide du train de l'Est;

**ATTENDU** les annonces officielles faites par le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, le 17 mars 2006 à la chambre de commerce de Montréal et lors de la conférence de presse régionale à Mascouche le 3 avril 2006;

**ATTENDU** l'excellent travail de l'équipe de l'Agence métropolitaine de transport dans cet important dossier pour le développement de notre MRC et pour faciliter la mobilité de nos citoyens;

**ATTENDU** les doutes suscités par la coalition Transport Laval-Lanaudière dans les médias locaux;

**ATTENDU** la résolution 7205-11-09 adoptée par la MRC Les Moulins le 25 novembre dernier réaffirmant son appui au projet présenté au gouvernement par l'AMT;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne réitère son appui audit projet et dénonce vivement toutes tentatives de sabotage pour faire avorter l'implantation du train de l'Est et ainsi, nuire aux intérêts de notre population.

**QUE** le Conseil réitère sa confiance dans la réalisation rapide du train de l'Est ne mettant pas ainsi en doute la parole du premier ministre Jean Charest qui a annoncé cet important projet au printemps 2006.

**QUE** le Conseil souhaite que le gouvernement du Québec autorise l'AMT à démarrer le projet du train de banlieue reliant Mascouche-Terrebonne-Repentigny-Charlemagne et Montréal, le plus rapidement possible.

**QUE** copie de cette résolution soit adressée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle, madame Julie Boulet, ministre des Transports, madame Michelle Courchesne, ministre responsable des régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, monsieur Joël Gauthier, président-directeur général de l'Agence métropolitaine des Transports, monsieur Richard Marcotte, maire de la Ville de Mascouche, madame Chantal Deschamps, préfète de la MRC de L'Assomption, monsieur Mathieu Traversy, député provincial de Terrebonne, monsieur Guillaume Tremblay, député provincial de Masson, monsieur Scott McKay, député provincial de L'Assomption, madame Diane Bourgeois, députée fédérale de Terrebonne/Blainville, monsieur Roger Gaudet, député fédéral de Montcalm, monsieur André Héneault, président de CRT Lanaudière, monsieur Jean-Luc Labrecque, président de l'Association des conseils intermunicipaux de transport, monsieur Jean Léveillé, président de Transport 2000, le journal La Revue, le journal Le Trait d'Union, le journal La Presse, le journal l'Artisan, télévision régionale des Moulins.

**ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 610-12-2009**

**ATTENDU QUE** le mandat des procureurs Champagne Perreault, avocats, à la Cour municipale prend fin le 31 décembre 2009;

**ATTENDU** la réception de l'offre de services professionnels de la firme Champagne Perreault, avocats, pour l'année 2010 pour représenter la Ville à la Cour municipale ;

**ATTENDU QUE** cette offre tient compte que la firme représentera la Ville pour 180 à 200 séances pour l'année 2010, et ce, en considération du fait que les dossiers de poursuite au criminel se font depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008 à Saint-Jérôme; le nombre de séances pour l'année 2010 a été fixé à environ 180;

**ATTENDU** la recommandation CE-2009-1210-REC du Comité exécutif en date du 9 décembre 2009;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre de services de la firme Champagne Perreault, avocats, datée du 30 novembre 2009, pour représenter la Ville pour tous les recours de nature pénale, criminelle et civile devant la Cour municipale (sauf Bois-des-Filion) pour l'année 2010, le tout pour un montant de 137 700\$ (taxes en sus).

**ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 611-12-2009**

**ATTENDU** les primes soumises par la firme AON Parizeau inc. concernant le renouvellement du portefeuille d'assurances de la Ville de Terrebonne (à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale) pour l'année 2010;

**ATTENDU** le rapport de M. Guy Turcot de la firme GT & A Conseillers en assurances, concernant le renouvellement des assurances générales de la Ville de Terrebonne à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale pour l'année 2010;

**ATTENDU QUE** ces primes étaient pour l'année 2009 de 291 931\$ plus les taxes applicables à l'exclusion de l'assurance pollution au coût de 8 950\$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU** la recommandation CE-2009-1207-REC du Comité exécutif en date du 9 décembre 2009;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne renouvelle le portefeuille d'assurances de la Ville de Terrebonne, à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale, auprès de la firme de courtage AON Parizeau pour l'année 2010, suivant le rapport de M. Guy Turcot, daté du 4 décembre 2009, pour un montant de 298 959\$ plus les taxes applicables, à l'exclusion de l'assurance pollution au coût de 5 000\$ plus les taxes applicables, pour un coût total pour l'année 2010 de 303 959\$ plus les taxes applicables.

**QUE** le greffier ou l'assistant-greffier de la Ville de Terrebonne soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 612-12-2009**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne désire acquérir le lot numéro 4 202 935 du cadastre du Québec pour fins municipales, terrain situé en zone résidentielle, d'une superficie de 1 847,4 m.c. Ce lot est situé en arrière lot d'une partie de la rue de Briçon, le tout pour un montant de 198 585,50\$;

**ATTENDU QUE** la valeur marchande du terrain est de 107,50\$ le m.c. selon le rapport daté du 5 octobre 2009 préparé par la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.;

**ATTENDU** la recommandation CE-2009-1226-REC du Comité exécutif en date du 9 décembre 2009;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'acquisition du lot numéro 4 202 935 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 847,4 m.c., appartenant à la compagnie Construction RDL inc. pour une somme maximale de 198 585,50\$ à être financé par les surplus réservés environnement.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2009-0401 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse de vente, l'acte de vente et tout document y relatif.

### **ADOPTÉ**

## RÉSOLUTION NO : 613-12-2009

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer tant les élus municipaux que les membres du cabinet ainsi que les fonctionnaires sur les différentes commissions et les différents comités de la Ville;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** les membres du Conseil, du cabinet du maire ainsi que les fonctionnaires suivants soient nommés au sein des commissions et comités, tel que mentionné ci-après :

<b>Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines</b>	
Marie-Josée Beaupré, présidente Nathalie Bellavance, vice-présidente Michel Morin, membre Michel Lefebvre, membre	Michel Poirier, secrétaire
<b>Commission de la gestion, de l'entretien du territoire et du patrimoine</b>	
Frédéric Asselin, président Paul Asselin, vice-président Marc Campagna, membre Réal Leclerc, membre	Marc Léger, secrétaire
<b>Commission des sports, loisirs et culture</b>	
Jean-Guy Sénécal, président Daniel L'Espérance, vice-président Sylvain Tousignant, membre Paul Asselin, membre	Michel Poirier, secrétaire
<b>Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine</b>	
Marie-Claude Lamarche, présidente Denis Poitras, vice-président Nathalie Bellavance, membre Clermont Lévesque, membre	Michel Poirier, secrétaire
<b>Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes</b>	
Réal Leclerc, président Clermont Lévesque, vice-président Frédéric Asselin, membre Michel Morin, membre	Michel Poirier, secrétaire
<b>Commission du développement durable et de l'environnement</b>	
Jean-Luc Labrecque, président Stéphane Berthe, vice-président Marc Campagna, membre Denis Poitras, membre	Marc Léger, secrétaire
<b>MRC Les Moulins</b>	
Jean-Marc Robitaille Jean-Luc Labrecque Frédéric Asselin Michel Lefebvre Marie-Josée Beaupré Daniel L'Espérance Stéphane Berthe Clermont Lévesque	
<b>CALM</b>	
Réal Leclerc Sylvain Tousignant	Isabelle Lewis (cabinet) Sylvain Théorêt

<b>Représentant Terrebonne, cours d'eau municipaux</b>	
	Marc Léger
<b>Tricentris – Centre de tri</b>	
Jean-Luc Labrecque	
<b>OMHT (Office municipal d'habitation Terrebonne)</b>	
Clermont Lévesque Marie-Claude Lamarche Jean-Guy Sénécal	
<b>Régie des eaux usées Terrebonne-Mascouche</b>	
Michel Morin Stéphane Berthe	Denis Levesque, observateur Daniel Vaillancourt, observa- teur
<b>Comité vigilance BFI</b>	
	Daniel Vaillancourt
<b>Sodil</b>	
Michel Morin Nathalie Bellavance	Michel Poirier, secrétaire Raymond Champagne Marc-André Fullum Judith Viens
<b>Carrefour Jeunesse Emploi</b>	
Clermont Lévesque	
<b>RAIM (Régie d'aqueduc intermunicipal des Moulins)</b>	
Michel Morin Frédéric Asselin Paul Asselin Denis Poitras Nathalie Bellavance, substitut	
<b>Comité d'agrandissement de la station d'épuration Terrebonne-Mascouche</b>	
Michel Morin Stéphane Berthe	Marc Bouchard
<b>Sodect</b>	
Jean-Luc Labrecque Michel Morin	Stephan Turcotte, observa- teur
<b>Tourisme des Moulins</b>	
Marie-Josée Beaupré Stéphane Berthe	
<b>CCIT (Comité consultatif industriel Terrebonne)</b>	
Jean-Marc Robitaille Nathalie Bellavance Michel Morin Stéphane Berthe	Marc-André Fullum Jacques Bérubé Denis Gingras
<b>CLDEM (Centre local de développement économique Les Moulins)</b>	
Jean-Marc Robitaille Michel Morin Jean-Guy Sénécal Stéphane Berthe Denis Poitras Nathalie Bellavance Michel Morin (substitut du maire Jean- Marc Robitaille au C.E.)	
<b>Comité de circulation</b>	
Réal Leclerc, président Michel Morin Frédéric Asselin	Michel Poirier, secrétaire Sylvain Théorêt Alain Cazavant Jean Sgroi Chantal Barrette (cabinet)

<b>Comité de développement et de plantation d'arbres</b>	
Marc Campagna Jean-Luc Labrecque	Marc Léger, secrétaire Guy Daoust Catherine Dutil Isabelle Lewis (cabinet)
<b>Comité de révision et d'évaluation grille salariale (cadres)</b>	
Michel Morin	Luc Papillon, responsable Jacques Plante 1 représentant – Association des cadres
<b>Complexes sportifs Terrebonne</b>	
Michel Morin Sylvain Tousignant Stéphane Berthe	Luc Legris Stephan Turcotte (observa- teur)
<b>Corporation du Gala du Griffon d'Or</b>	
Marie-Josée Beaupré Denis Poitras	
<b>Comité de démolition</b>	
Frédéric Asselin Paul Asselin Marc Campagna	Marie-Josée Chicoine, secré- taire Fonctionnaire désigné : ins- pecteurs
<b>Comités de retraite</b>	
Michel Morin Nathalie Bellavance	Luc Legris, responsable
<b>Comité de toponymie</b>	
Michel Lefebvre Frédéric Asselin	Guy Daoust
<b>Corporation de mise en valeur de la rivière des Mille-Îles</b>	
Jean-Luc Labrecque	Marc Léger
<b>Groupe Plein Air Terrebonne</b>	
Marc Campagna Sylvain Tousignant Nathalie Bellavance	Stephan Turcotte, observa- teur
<b>Jumelage Vitré-Terrebonne</b>	
Denis Poitras	Isabelle Lewis (cabinet) Jeannine Cossette, citoyenne et présidente
<b>Comité logement social</b>	
Marie-Claude Lamarche Nathalie Bellavance	Michel Poirier, secrétaire Jean-François Lévesque Marc-André Fullum
<b>Comité d'approvisionnement en eau potable</b>	
Michel Morin Paul Asselin	Denis Levesque, responsable Marc Léger, secrétaire Michel Sarrazin Marc Bouchard Jacques Bérubé Daniel Vaillancourt Daniel Bélec (cabinet)
<b>Opération Enfant Soleil</b>	
Jean-Guy Sénécal	Marc-André Fullum Isabelle Lewis (cabinet)
<b>Suivi de projet – Élaboration plan de conservation et mise en valeur du potentiel écotouristique – Rivière des Mille-Îles</b>	
Jean-Luc Labrecque Marie-Josée Beaupré	Marc Léger, secrétaire Stephan Turcotte ou son représentant

<b>Partenariat Collège St-Sacrement – Ville de Terrebonne</b>	
Marc Campagna Frédéric Asselin	Denis Levesque Stephan Turcotte ou son représentant
<b>Comité intermunicipal police Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/BDF</b>	
Réal Leclerc Michel Morin Clermont Lévesque (substitut)	Alain Dupré Guy Dubois
<b>Comité de mise en œuvre du Ruisseau de Feu</b>	
	Marc Léger Stephan Turcotte ou son représentant Catherine Dutil
<b>Comité programme de soutien financier aux organismes du milieu</b>	
Marie-Claude Lamarche Marc Campagna Jean-Guy Sénécal	Stephan Turcotte ou son représentant
<b>Développement Parc de la Rivière</b>	
Jean-Luc Labrecque	Marc Léger Stephan Turcotte ou son représentant
<b>Comité de suivi budgétaire</b>	
Michel Morin, président Nathalie Bellavance Marie-Josée Beaupré	Luc Papillon Alain Dupré Luc Legris Raymond Champagne
<b>Comité suivi plan directeur des parcs</b>	
Marc Campagna Stéphane Berthe	Luc Papillon Stephan Turcotte, responsable, ou son représentant Michel Sarrazin
<b>Comité intermunicipal incendie</b>	
Michel Morin Réal Leclerc Frédéric Asselin, substitut	Alain Dupré Jacques Bérubé
<b>Comité intermunicipal – Traitement boues fosses septiques</b>	
Marie-Claude Lamarche Réal Leclerc	Denis Levesque Daniel Vaillancourt Daniel Sauriol Marc Léger
<b>Revitalisation des axes commerciaux</b>	
<b>Comité aviseur</b>	
Sylvain Tousignant Marie-Josée Beaupré Jean-Luc Labrecque Frédéric Asselin Marc Campagna	Luc Papillon, responsable Marc-André Fullum Daniel Sauriol Jacques Dumas Sylvain Théorêt Yannick Venne Jacques Bérubé
<b>Comité technique et directeur</b>	
Sylvain Tousignant Frédéric Asselin	Luc Papillon, responsable Marc-André Fullum Daniel Sauriol Jacques Dumas Sylvain Théorêt Yannick Venne Jacques Bérubé Chantal Laliberté

<b>Sous-comité de revitalisation boul. des Seigneurs/montée Masson</b>	
Frédéric Asselin Jean-Luc Labrecque Sylvain Tousignant	Luc Papillon, responsable
<b>Sous-comité de revitalisation chemin Gascon/boulevard Moody</b>	
Sylvain Tousignant Marie-Josée Beaupré Frédéric Asselin	Luc Papillon, responsable
<b>Comité sur l'éthique municipale</b>	
Jean-Luc Labrecque Marie-Claude Lamarche Denis Poitras	Luc Papillon Alain Dupré Denis Bouffard
<b>Comité de suivi Loi 76 (octroi de contrat)</b>	
Frédéric Asselin Michel Morin Nathalie Bellavance	Luc Papillon Denis Bouffard
<b>Sous-comité des indicateurs de gestion municipaux</b>	
Michel Morin Nathalie Bellavance	Alain Dupré, responsable Raymond Champagne Isabelle Lewis (cabinet)
<b>Comité de renouvellement des infrastructures</b>	
Michel Morin Paul Asselin	Denis Levesque, responsable Michel Poirier, secrétaire Marc Bouchard Alain Cazavant Michel Sarrazin Luc Legris Daniel Bélec (cabinet)
<b>Comité prix civisme et Grand citoyen Terrebonne</b>	
Marc Campagna Denis Poitras Jean-Guy Sénécal	Stephan Turcotte ou son représentant Guy Dubois ou son représentant Isabelle Lewis (cabinet)

**QUE** la présente résolution remplace toutes et chacune des résolutions du Conseil municipal au même effet.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 614-12-2009**

**ATTENDU** la résolution numéro 349-05-2004 adoptée par le Conseil municipal le 10 mai 2004 autorisant la création d'un comité ad hoc pour le suivi des dossiers des vignettes, du stationnement, de la circulation et de la signalisation dans le Vieux-Terrebonne;

**ATTENDU QUE** ce mandat relèvera désormais du Comité de circulation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** soit abrogée la résolution du Conseil municipal portant le numéro 349-05-2004 adoptée le 10 mai 2004.

**QUE** le suivi des dossiers des vignettes, du stationnement, de la circulation et de la signalisation dans le Vieux-Terrebonne relève désormais du Comité de circulation.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 615-12-2009**

**ATTENDU** l'existence d'un comité de travail sur les véhicules tout terrain;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le mandat de ce comité soit et est assumé dorénavant par le Comité de circulation et que ce comité de travail sur les véhicules tout terrain soit aboli.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 616-12-2009**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de trois (3) camionnettes Ford F-250 Super Duty à cabine double et deux (2) camionnettes Ford F-150 Super Duty à cabine double (SOU-2009-92);

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 novembre 2009 à 11 h 03, à savoir :

	<b>Bordereau « A »</b>	<b>Bordereau « B »</b>
Terrebonne Ford inc.	<b>101 462,71\$</b>	51 678,46\$
Jacques Olivier Ford inc.	104 350,68\$	<b>51 082,71\$</b>
P.E. Boisvert Auto Itée	105 451,21\$	52 306,28\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme pour l'achat de trois (3) camionnettes Ford F-250 Super Duty à cabine double (bordereau « A ») et que la soumission de la compagnie Jacques Olivier Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme pour l'achat de deux (2) camionnettes Ford F-150 Super Duty à cabine double (bordereau « B »), selon le rapport daté du 3 novembre 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2009-1116-REC du Comité exécutif en date du 11 novembre 2009;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 3 novembre 2009, pour l'achat de trois (3) camionnettes Ford F-250 Super Duty à cabine double (bordereau « A »), le tout pour un montant de 89 889,45\$ (taxes en sus).

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **JACQUES OLIVIER FORD INC.**, datée du 30 octobre 2009, pour l'achat de deux (2) camionnettes Ford F-150 Super Duty à cabine double (bordereau « B »), le tout pour un montant de 45 256\$ (taxes en sus).

**QUE** lesdits montants soient financés par le fonds de roulement et remboursés sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2009-0385 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 617-12-2009**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse 4 X 4 « John Deere ou Caterpillar » (SOU-2009-90) ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> décembre à 11h01, à savoir :

Nortrax Québec inc.	109 996,68\$
Hewitt Équipements ltée	128 676,37\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Nortrax Québec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1<sup>er</sup> décembre 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2009-1220-REC du Comité exécutif en date du 9 décembre 2009;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **NORTRAX QUÉBEC INC.**, datée du 1<sup>er</sup> décembre 2009, pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse 4 X 4 « John Deere », le tout pour un montant de 97 450\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 456.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2009-0412 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 618-12-2009**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

1. **D09-2239 / 7231, 7233, 7235, rue de la Gentiane / Francis Dubuc  
Lot 3 782 341 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'augmentation du nombre maximal d'allées d'accès à la voie publique à 2 au lieu de 1 pour un terrain résidentiel dont la ligne avant est inférieure à 30 mètres, conditionnellement à l'ajout d'un aménagement paysager le long de l'allée d'accès près du coin de rue et vis-à-vis le mur latéral du garage.

2. **D09-2499 / 558, montée Masson / Guy Benoit  
Lot 2 438 924 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'augmentation de la marge avant maximale à 17 mètres au lieu de 7 mètres pour un projet d'agrandissement commercial.

3. **D09-2273 / rue J.-G Aubry / Jacques Cyr  
Lot 1 888 869 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction de la marge arrière minimale à 12,63 mètres au lieu de 15 mètres pour la construction d'une habitation.

4. **D09-2451 / 1938, chemin Saint-Charles / Roger Leroux  
Lot 1 945 609 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction de la marge avant minimale à 3,05 mètres au lieu de 6 mètres minimum pour la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée.

**5. D09-0014 / 200, rue Saint-Joseph / Michel Cyr  
Lot 2 441 864 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction de la distance minimale entre un mur de la remise et une ligne latérale à 0,31 mètre au lieu de 0,60 mètre et la réduction de la distance minimale entre le débord de toit de la remise et une ligne latérale à 0 mètre au lieu de 0,3 mètre, pour une remise existante.

**6. D09-2925 / rue Saint-Pierre / Jean-Marie Mathieu  
Lot 2 440 245 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'augmentation de la largeur maximale d'une entrée charretière à 10,67 mètres au lieu de 7 mètres, pour un projet de construction d'une habitation de classe B – multifamiliale 2 logements.

**7. D09-1273 / 4570, côte de Terrebonne / Bernard Maltais  
Lot 2 439 181 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal, pour la construction d'une remise, autorise :

- ⇒ l'augmentation de la superficie à 19,45 mètres carrés au lieu de 19 mètres carrés;
- ⇒ l'augmentation de la hauteur à 3,27 mètres au lieu de 3 mètres.

**8. D09-1865 / rue Guérin / Fiducie Stéphane Lessard  
Lot 3 859 808 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise :

Pour deux (2) nouveaux bâtiments multifamiliaux de 6 et 9 logements :

- ⇒ la réduction de la marge avant minimale à 5,60 mètres au lieu de 6 mètres;
- ⇒ l'augmentation, en cour avant, de l'empiètement d'une terrasse donnant accès au sous-sol à 3,1 mètres au lieu de 2 mètres;

Pour un (1) nouveau bâtiment multifamilial de 9 logements :

- ⇒ la réduction de la largeur des cases de stationnement à 2,50 mètres au lieu de 2,75 mètres.

**9. D09-2614 / 1770, rue Dagenais / Danielle Caty  
Lot 2 920 144 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction de la superficie minimale d'un terrain résidentiel (# lot projeté : 4 470 895) à 1 540,8 mètres carrés au lieu de 2 000 mètres carrés.

**10. D09-2749 / 11321, chemin du Curé-Barrette / Les Fermes Belvache Senc  
Lot 4 120 775 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction de la marge avant minimale à 12 mètres au lieu de 15 mètres pour un projet de rénovation et d'agrandissement résidentiel.

**11. D09-2754 / 385 – 74<sup>e</sup> avenue / Irénée Ouellet  
Lot 2 441 014 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal, pour conformer l'aménagement d'un logement de type « bachelor » existant, autorise :

- ⇒ la réduction de la superficie minimale de plancher habitable requise de l'habitation de classe A à 134 mètres carrés au lieu de 160 mètres carrés;
- ⇒ l'augmentation à 82% au lieu de 60% du pourcentage d'occupation maximale du « bachelor » par rapport à la superficie de plancher totale du sous-sol de l'habitation.

**12. D09-2776 / 787, rue Léopold-Lachapelle / Hélène Beaudoin  
Lot 2 440 415 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal, pour un garage isolé existant, autorise :

- ⇒ la réduction de la distance minimale entre un mur du garage et une ligne latérale à 0,12 mètre au lieu de 1 mètre;
- ⇒ la réduction de la distance minimale entre un mur du garage et une ligne arrière à 0,48 mètre au lieu de 1 mètre;
- ⇒ la réduction de la distance minimale entre le débord de toit d'un garage isolé existant et une ligne latérale ainsi qu'une ligne arrière à 0 mètre au lieu de 0,3 mètre.

**13. D09-2848 / 150-3<sup>e</sup> avenue / Denis Richard  
Lot 2 921 768 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal, pour une habitation unifamiliale isolée existante, autorise :

- ⇒ la réduction de la marge avant minimale à 3,95 mètres au lieu de 6 mètres;
- ⇒ la réduction de la marge latérale minimale à 0,52 mètre au lieu de 1,5 mètre;
- ⇒ l'augmentation, dans la marge avant, de l'empiétement d'un perron relié au rez-de-chaussée en sus de l'implantation du bâtiment à 4,05 mètres au lieu de 2 mètres;
- ⇒ l'augmentation de la superficie maximale d'une remise existante à 20,2 mètres carrés au lieu de 11 mètres carrés;

- ⇒ la réduction de la distance minimale entre le mur d'une remise existante et une ligne latérale à 0,17 mètre au lieu de 0,60 mètre;
- ⇒ la réduction de la distance minimale d'un débord de toit d'une construction accessoire existante (abri) à 0 mètre au lieu de 1 mètre de tout bâtiment;
- ⇒ la réduction de la marge latérale minimale d'un appareil de climatisation à 0,68 mètre au lieu de 2,5 mètres.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 619-12-2009**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2009, du 26 novembre 2009 et du 3 décembre 2009 ;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2009, du 26 novembre 2009 et du 3 décembre 2009 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 129 suivants :

**1. D09-2033 / 13500, boulevard Laurier / Mélanie Coulombe  
Lot 1 892 425 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition d'implantation ainsi que l'esquisse soumises par la demanderesse, datées du 29 octobre 2009, pour la construction d'un bâtiment agricole complémentaire à une habitation de classe A.

**2. D09-2069 / 2460, boulevard des Entreprises / Produits Fil & Métal Cogan (1974)  
Lot 3 148 890 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan projet d'implantation et d'intention paysagère et le plan d'architecture réalisés par Maxime Duquette, architecte, en date du 10 novembre 2009, pour un agrandissement industriel, conditionnellement au dépôt et à la validation d'un plan d'aménagement détaillé.

**3. D09-2182 / 2785, rue Johanne / Michel Gervais  
Lot 2 919 035 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan soumis par le demandeur, daté du 12 novembre 2009, pour un agrandissement résidentiel.

**4. D09-2211 / 703, rue Léon-Martel / Paul-Aimé Lamanque  
Lot 2 916 236 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition d'abattage d'un arbre en cour avant et au remplacement de celui-ci par un « Tilleul », telle que déposée par le demandeur en date du 20 octobre 2009.

**5. D09-2319 / 3030, côte de Terrebonne / Bruno Pucella  
Lot 2 922 106 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le devis soumis par le demandeur, daté du 13 novembre 2009, pour le remplacement de l'ensemble des fenêtres du bâtiment (11).

**6. D09-2334 / 1990, rue de Foucault / Johanne Cadieux  
Lot 2 400 332 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan soumis par la demanderesse, daté du 2 novembre 2009, pour un agrandissement résidentiel.

**7. D09-2344 / 1310, rue W.-Joubert / Claudette Beaudry  
Lot 2 441 441 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan visant l'ajout d'un garage attenant, tel que réalisé par Violaine Brouillet, technologue, et d'un devis descriptif réalisé par le volet Planification en date du 28 octobre 2009.

**8. D09-2359 / 4105, montée Gagnon / Line Létourneau  
Lot 2 918 388 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan visant l'ajout d'un garage isolé, réalisé par le demandeur en date du 17 novembre 2009.

**9. D09-2379 / 858, rue Théberge / Céline Major  
Lot 2 440 423 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition soumise par le demandeur en date du 28 septembre 2009, pour la démolition d'un abri d'auto.

**10. D09-2401 / 1367, rue Nationale / Le Groupe Montoni  
Lot 3 892 126 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan et esquisses suivants pour la construction d'un bâtiment industriel :

√ le plan d'implantation préliminaire réalisé par Montoni, daté du 16 octobre 2009;

- √ les esquisses réalisées par DCYSA, datées du 12 novembre 2009, montrant les élévations du bâtiment;
- √ l'esquisse d'aménagement réalisée par Planex, datée du 17 novembre 2009.

**11. D09-2456 / 6831, rue Rodrigue / Jacques Onil Laplante  
Lot 1 890 769 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'implantation ainsi que le plan d'élévations soumis par le demandeur, datés du 5 novembre 2009, pour la construction d'un garage isolé.

**12. D09-2470 / 1308, rue Janssens / Gaston Renaud  
Lot 2 915 549 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan déposé par le demandeur, daté du 28 octobre 2009, pour la construction d'un garage isolé.

**13. D09-2524 / 2275, rue Adonis / Katia Parent  
Lot 1 885 812 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition d'implantation ainsi que le plan d'élévations soumis par le demandeur, datés du 10 novembre 2009, pour la construction d'un garage isolé.

**14. D09-2557 / 1451, rue Philippe-Chartrand / Jean-Guy Marsan  
Lot 1 887 971 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la démolition du garage existant et la proposition et plan suivants pour la construction d'un garage isolé :

- √ la proposition d'implantation ainsi que le plan d'élévations soumis par le demandeur, datés du 5 novembre 2009, aux conditions suivantes :
  - . qu'une fenêtre soit ajoutée en façade du garage;
  - . que la porte de garage ainsi que la fenêtre projetées en façade du garage soient complétées de cadrages.

**15. D09-2590 / 3407, chemin Saint-Charles / Claude Gionet  
Lots 1 947 502, 1 947 836 et 1 947 501 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition soumise par le demandeur, datée du 13 novembre 2009, pour le remplacement de la porte d'entrée principale du bâtiment.

16. **D09-2604 / 596, rue du Sentier-de-la-Forêt / Construction Voyer inc.  
Lot 2 984 863 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'architecture réalisé par Construction Voyer inc., daté du 5 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

17. **D09-2606 / 625, chemin Saint-Roch / Josée Marchand  
Lot 4 070 528 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'élévations réalisé par Dessina Plan Plus inc., daté du 5 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

18. **D09-2617 / 2450, boulevard des Entreprises / Posimage  
Lot 2 921 880 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le concept d'affichage mural pour un bâtiment industriel, et ce, conformément aux propositions d'affichage réalisées par Posimage en date du 16 novembre 2009.

19. **D09-2620 / 930, boulevard des Seigneurs / François Otis  
Lot 2 442 119 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition de rénovation soumise par le demandeur, datée du 9 novembre 2009.

20. **D09-2645 / 196, rue de Saint-Émilion / Les  
Développements Domiciliaires Hébert inc.  
Lots 3 943 487 et 4 465 416 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'élévations réalisé par Plans Design, daté du 9 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, à la condition suivante :

√ que les fenêtres projetées sur l'élévation avant secondaire soient complétées de carrelage, de linteaux et d'allèges.

21. **D09-2673 / 2080, rue Georges-Delfosse / Pierre Tessier  
Lot 3 358 496 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan soumis par le demandeur, daté du 9 novembre 2009, pour un projet d'agrandissement résidentiel.

22. **D09-2678 / 2251, chemin Gascon / Ludimar inc.  
Lot 3 264 375 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition d'affichage mural soumise par le demandeur, datée du 29 octobre 2009.

- 23. D09-2679 / 26, rue Saint-Joseph / Stuart Webster Design  
Lot 2 441 854 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition du demandeur, datée du 21 octobre 2009, pour l'abattage d'un arbre en cour latérale et le plan d'aménagement réalisé par Stuart Webster Design, daté du 17 novembre 2009, pour un réaménagement paysager.

- 24. D09-2698 / 100, rue Laurier / Mathieu Grenon  
Lot 2 441 911 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition soumise par le demandeur, datée du 10 novembre 2009, pour la réfection de la toiture du bâtiment.

- 25. D09-2727 / 51, rue de Minervoies / Constructions Fossil inc.  
Lot 3 943 508 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction du modèle « Le Steevo » soumis par le demandeur, daté du 13 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

- 26. D09-2761 / 2685, rue du Florilège / Groupe Platinum Construction 2001  
Lot 3 440 555 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'élévations soumis par le demandeur, daté du 10 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

- 27. D09-2770 / 680, chemin Saint-Roch / Simon Ouellette  
Lot 3 895 283 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'élévations soumis par le demandeur, daté du 10 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

- 28. D09-2403 / 159, rue de Versailles / Sylco Construction inc.  
Lot 4 286 428 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 3 novembre 2009.

- 29. D09-2794 / 172, rue de Versailles / Sylco Construction inc.  
Lot 4 286 410 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 3 novembre 2009.

- 30. D09-2528 / 166, rue de Versailles / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 4 286 411 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 3 novembre 2009.

- 31. D09-2478 / 40, rue de Cazaux / Les Entreprises Yanick Villeneuve inc.  
Lot 4 206 008 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 3 novembre 2009.

- 32. D09-2652 / 70, rue de Cazaux / Les Entreprises Yanick Villeneuve inc.  
Lot 4 206 013 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 3 novembre 2009.

- 33. D09-2682 / 87, rue de Cazaux / Jacques Cloutier & Fils  
Lot 4 206 054 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 6 novembre 2009.

- 34. D09-2659 / 152, rue de Lavours / Construction Serge Rheault inc.  
Lot 4 028 238 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction (modèle « Mélanie ») pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, soumis par le demandeur, daté du 11 novembre 2009.

- 35. D09-0890 / rue Guérin / Fiducie Stéphane Lessard  
Lot 3 859 808 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte les plans suivants :

√ le plan projet d'implantation et d'intention paysagère pour l'ensemble des deux immeubles, conformément au plan projet d'implantation produit par Mireille Asselin, architecte, en date du 11 novembre 2009;

√ le plan d'architecture illustrant une habitation multifamiliale isolée de six logements sur le lot 1 859 809 produit par Mireille Asselin, architecte, daté du 11 novembre 2009;

- √ le plan d'architecture illustrant une habitation multifamiliale isolée de neuf logements sur le lot 1 859 808 produit par Mireille Asselin, architecte, daté du 11 novembre 2009.

**36. D09-2444 / rue Saint-Pierre / André Brière  
Lot 2 440 245 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition et plan suivants pour le projet de construction d'une habitation de classe B – multifamiliale 2 logements :

- √ la proposition d'implantation réalisée par Dessina Plan Plus inc., datée du 11 novembre 2009;
- √ le plan d'élévations réalisé par Dessina Plan Plus inc., daté du 11 novembre 2009.

**37. D09-2498 / 558, montée Masson / Guy Benoit  
Lot 2 438 924 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte les plans suivants pour un projet d'agrandissement commercial :

- √ le plan projet d'implantation (minute : 10 071) réalisé par Richard McClish, arpenteur-géomètre, daté du 17 novembre 2009;
- √ le plan d'élévations réalisé par Les Entreprises Lejour, daté du 11 novembre 2009,

conditionnellement au dépôt et à la validation d'un plan d'aménagement détaillé.

**38. D09-2750 / 11321, chemin du Curé-Barrette / Les Fermes Belvache Senc.  
Lot 4 120 775 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan soumis par le demandeur, daté du 12 novembre 2009, pour un projet de rénovation et d'agrandissement résidentiel.

**39. D09-2692 / 1131, rue de l'Abricotier / Construction De La Salette  
Lots 3 988 980 et 3 989 003 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction révisé par le demandeur, daté du 25 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

**40. D09-2768 / 1411, rue de l'Abricotier / Charles Bertrand  
Lot 3 988 967 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction soumis par le demandeur, daté du 24 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

**41. D09-2536 / 250, rue de Briançon / Construction Voyer inc.  
Lot 4 271 647 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée de Construction Voyer inc. en date du 23 novembre 2009.

**42. D09-2805 / rue du Bruant / 3563308 Canada inc.  
Lots 3 785 127 et 3 850 718 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal :

Dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel « Domaine du Parc » :

- √ accepte le modèle PR2 aux cellules # 2, # 4 et # 5;
- √ accepte l'abrogation du modèle PR2 en croupe dans la cellule # 11;
- √ accepte, pour l'ensemble de ces cellules, un seul type de modèle sans pour autant en restreindre ce principe par l'ajout d'un nouveau modèle sous réserve d'une démonstration assurant l'intégrité du style architectural et des valeurs foncières.

**43. D09-2854 / 2409, rue des Callas / Les Habitations K.B. inc.  
Lot 4 139 258 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

**44. D09-2858 / 2415, rue des Callas / Les Habitations K.B. inc.  
Lot 4 139 257 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 24 novembre 2009.

**45. D09-2840 / 2457, rue des Callas / Les Habitations K.B. inc.  
Lot 4 139 250 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

**46. D09-2845 / 2469, rue des Callas / Les Habitations K.B. inc.  
Lot 4 139 248 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

- 47. D09-2713 / 152, rue de la Canardière / Daniel Prud'homme  
Lot 3 537 485 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan soumis par le demandeur, daté du 24 novembre 2009, pour un projet d'agrandissement résidentiel.

- 48. D09-2818 / 76, rue de Cazaux / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 4 206 014 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 19 novembre 2009.

- 49. D09-2508 / 88, rue de Cazaux / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 4 206 016 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'élévations soumis par le demandeur, daté du 19 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

- 50. D09-2828 / 148, rue de Cazaux / Sylco Construction inc.  
Lot 4 206 026 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 19 novembre 2009.

- 51. D09-2814 / 154, rue de Cazaux / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 4 206 027 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 19 novembre 2009.

- 52. D09-2812 / 166, rue de Cazaux / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 4 206 029 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 19 novembre 2009.

- 53. D09-2740 / 216, rue de Cazaux / Sylco Construction inc.  
Lot 4 205 993 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 3 novembre 2009.

- 54. D09-2830 / 31, rue de Chautagne / Jacynthe Lemire inc.  
Lot 4 028 189 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

- 55. D09-2571 / 4235, rue Clément / Mario Rousseau  
Lots 4 069 536 et 4 069 538 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction soumis par le demandeur, daté du 25 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

- 56. D09-2809 / 2064, rue Durivage / Pierre Robitaille  
Lot 2 921 942 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction soumis par le demandeur, daté du 23 novembre 2009, pour un projet d'agrandissement résidentiel.

- 57. D09-2792 / 2785, rue du Florilège / Groupe Platinum  
Construction 2001  
Lot 3 440 571 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

- 58. D09-2564 / 3560, rue Foisy / Stéphane Delisle  
Lot 1 890 866 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan visant la construction d'un abri d'auto attenant à la résidence, réalisé par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

- 59. D09-2757 / 7851, rue des Gardenias / André Ménard  
Lot 3 334 563 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction soumis par le demandeur, daté du 26 novembre 2009, pour la construction d'un garage isolé.

- 60. D09-2686 / 2640, avenue Gérard-Leduc / Groupe Platinum  
Construction 2001  
Lot 3 440 573 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 20 novembre 2009.

- 61. D09-2635 / 493, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 4 065 339 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 novembre 2009.

- 62. D09-2602 / 499, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 4 065 338 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 novembre 2009.

- 63. D09-2837 / 527, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 4 065 335 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

- 64. D09-2706 / 528, avenue des Grands-Prés / Le Groupe Selona  
Lot 3 895 679 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 novembre 2009.

- 65. D09-2598 / 533, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 4 065 334 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 24 novembre 2009.

- 66. D09-2826 / 611, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 3 895 738 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

- 67. D09-2823 / 612, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 3 895 697 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

- 68. D09-2506 / 641, avenue des Grands-Prés / Le Groupe Selona  
Lot 3 895 733 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 novembre 2009.

- 69. D09-2312 / avenue des Grands-Prés / 2430-2572 Québec inc.  
Lots 3 895 718 et 3 895 719 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 895 718, en date du 4 novembre 2009, et accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 895 719, en date du 4 novembre 2009.

70. **D09-2579 / 3585, rue Lamothe / Jennifer Duchesne**  
**Lots 2 919 948 et 2 919 949 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée réalisé par Jacques Cyr, technologue, en date du 25 novembre 2009.

71. **D09-2746 / 211, rue de Lavours / Construction Serge Rheault inc.**  
**Lot 4 028 302 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

72. **D09-2790 / 21, rue des Mièges / Les Constructions Martin Cousineau inc.**  
**Lot 4 206 073 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction soumis par le demandeur, daté du 26 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

73. **D09-2484 / 3, rue des Mièges / Sylco Construction inc.**  
**Lot 4 206 070 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction du modèle « Versailles avec garage » démontrant une habitation unifamiliale isolée de Sylco Construction inc. en date du 18 novembre 2009.

74. **D09-2808 / 1, rue de Miramas / Les Constructions Martin Cousineau inc.**  
**Lot 3 742 315 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 novembre 2009.

75. **D09-2796 / 28, rue de Miramas / Les Constructions Martin Cousineau inc.**  
**Lot 3 978 124 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 novembre 2009.

76. **D09-2738 / 58, rue de Miramas / Normand Roy**  
**Lot 4 028 114 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 novembre 2009.

77. **D09-2572 / 76, rue de Miramas / Normand Roy**  
**Lot 4 028 117 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 novembre 2009.

- 78. D09-2539 / 130, rue de Miramas / Construction Serge Rheault inc.  
Lot 4 028 142 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 24 novembre 2009.

- 79. D09-2474 / 137, rue de Miramas / Groupe Quevillon Galarneau inc.  
Lot 4 028 153 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 novembre 2009.

- 80. D09-2664 / 2923, rue de Montpellier / Christopher Rojas  
Lot 4 286 402 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 20 novembre 2009.

- 81. D09-2612 / 4352, boulevard Pierre-Le Gardeur / Sébastien Boily  
Lot 3 022 273 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction produit par le demandeur en date du 26 novembre 2009, pour l'addition d'un second plancher.

- 82. D09-2852 / 3623, avenue des Roseaux / Les Habitations K.B. inc.  
Lot 4 139 237 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 23 novembre 2009.

- 83. D09-2832 / 124, rue de Savoie / Vincent Raiche  
Lot 3 440 417 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction soumis par le demandeur, daté du 26 novembre 2009, pour un projet d'agrandissement résidentiel.

- 84. D09-2637 / 20, rue de Vaccares / Construction Serge Rheault inc.  
Lot 4 028 270 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 24 novembre 2009.

- 85. D09-2605 / 40, rue du Val-des-Bois / Construction Voyer inc.  
Lot 2 984 874 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 25 novembre 2009.

- 86. D09-2543 / 141, rue de Versailles / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 4 286 425 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 20 novembre 2009.

- 87. D09-2996 / 2899, rue de Montpellier / Sylco Construction inc.  
Lot 4 286 406 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 88. D09-2982 / 3, rue de Cazaux / Les Entreprises Yanick Villeneuve inc.  
Lot 4 206 040 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 89. D09-2974 / 27, rue de Cazaux / Les Constructions Jean Brunet inc.  
Lot 4 206 044 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 90. D09-2979 / 51, rue de Cazaux / Les Constructions Jean Brunet inc.  
Lot 4 206 048 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 30 novembre 2009.

- 91. D09-3040 / 118, rue de Cazaux / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 4 206 021 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

92. **D09-2742 / 155, rue de Cazaux / Sylco Construction inc.  
Lot 4 206 074 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

93. **D09-2867 / 209, rue de Cazaux / Jacques Cloutier & Fils inc.  
Lot 4 206 037 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 26 novembre 2009.

94. **D09-2898 / 215, rue de Cazaux / Jacques Cloutier & Fils inc.  
Lot 4 206 038 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 26 novembre 2009.

95. **D09-2767 / 2, rue de Challans / Construction Louis-Seize & Associés  
Lot 3 932 868 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 30 novembre 2009.

96. **D09-3022 / 19, rue de Challans / Construction Louis-Seize & Associés  
Lot 3 932 864 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

97. **D09-2887 / 92, rue de Challans / Construction Louis-Seize & Associés  
Lot 4 170 528 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 26 novembre 2009.

98. **D09-2871 / 4, rue des Mièges / Jacques Cloutier & Fils inc.  
Lot 4 206 067 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée produit par Plans Design en date du 30 novembre 2009.

- 99. D09-2896 / 10, rue des Mièges / Jacques Cloutier & Fils inc.  
Lot 4 206 066 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 26 novembre 2009.

- 100. D09-2877 / 52, rue des Mièges / Jacques Cloutier & Fils inc.  
Lot 4 206 059 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 26 novembre 2009.

- 101. D09-2882 / 58, rue des Mièges / Jacques Cloutier & Fils inc.  
Lot 4 206 058 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 26 novembre 2009.

- 102. D09-2801 / 10, rue de Miramas / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 3 978 127 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 103. D09-2806 / 16, rue de Miramas / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 3 978 126 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 26 novembre 2009.

- 104. D09-2894 / 160, rue de Plaisance / Construction Louis-Seize & Associés  
Lot 3 932 884 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 105. D09-2783 / 163, rue de Plaisance / Construction Louis-Seize & Associés  
Lot 3 932 941 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur, daté du 23 novembre 2009.

- 106. D09-2972 / 262, rue de Plaisance / Les Entreprises Michel Forest inc.  
Lot 3 932 900 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 107. D09-3043 / 313, rue de Plaisance / Construction Planichoix inc.  
Lot 3 932 918 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 108. D09-2863 / 2463, rue des Callas / Les Habitations K.B. inc.  
Lot 4 139 249 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 109. D09-2938 / 2464, rue des Callas / Les Habitations K.B. inc.  
Lot 4 139 244 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 110. D09-2954 / 1350, rue de l'Abricotier / Les Habitations Nouvelle Ere  
Lot 3 988 949 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 111. D09-2950 / 1361, rue de l'Abricotier / Les Habitations D.M.  
Lot 3 988 962 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 112. D09-2833 / 4576, 4578, 4580, rue Noël / Les Constructions Jean-Guy Ouellette inc.  
Lots 4 047 994, 4 047 995 et 4 047 996 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'architecture produit par Paul Raby, architecte, daté du 30 novembre 2009, pour la construction d'une habitation multifamiliale de trois logements juxtaposés sur le lot 4 047 919.

- 113. D09-2822 / 4596, 4598, 4600, rue Noël / Les Constructions Jean-Guy Ouellette inc.  
Lots 4 047 988, 4 047 989 et 4 047 990 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'architecture produit par Paul Raby, architecte, daté du 2 décembre 2009, pour la construction d'une habitation multifamiliale de trois logements juxtaposés sur le lot 4 047 921.

- 114. D09-2965 / 367, rue du Grand-Héron / Groupe Platinum Construction 2001  
Lot 4 459 744 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte les modèles d'architectures PL-8 (isolé) pour les cellules d'habitation # 3, 4, 9, 10 et 12, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel « Domaine du Parc », conditionnellement à une bonification, approuvée par la Direction de l'aménagement du territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers.

- 115. D09-2963 / 19, rue de Vaccares / Habitations Tessier & Sarrazin inc.  
Lot 4 028 273 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 116. D09-2985 / 2175, boulevard des Entreprises / Atis Group  
Lot 3 148 956 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition du demandeur visant la pose d'un panneau énergétique sur le toit du bâtiment industriel, soumise en date du 30 novembre 2009, conditionnellement au recul sur le toit du capteur solaire par rapport à la façade du bâtiment afin de limiter la visibilité de ce dernier depuis la voie publique.

- 117. D09-2994 / 2225, boulevard des Entreprises / Atis Group  
Lot 3 148 877 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition du demandeur visant la pose d'un panneau énergétique sur le toit du bâtiment industriel, soumise en date du 30 novembre 2009, conditionnellement au recul sur le toit du capteur solaire par rapport à la façade du bâtiment afin de limiter la visibilité de ce dernier depuis la voie publique.

- 118. D09-2907 / 3380, rue Jacob-Jordan / Enseignes Montréal Néon  
Lot 2 124 881 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition d'affichage mural réalisée par Enseignes Montréal Néon, datée du 2 décembre 2009.

**119. D09-3010 / 79, rue de Chautagne / Marius Thériault  
Lot 4 028 210 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction réalisé par Solarium Panovision en date du 30 novembre 2009, pour la construction d'un solarium en cour arrière.

**120. D09-2970 / 1640, rue du Geai / Denise Savage  
Lot 1 889 462 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan visant l'agrandissement résidentiel sur deux étages réalisé par Habitat Cible en date du 30 novembre 2009.

**121. D09-2924 / 2605, avenue Gérard-Leduc / Groupe Platinum  
Construction 2001  
Lot 3 440 563 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 26 novembre 2009.

**122. D09-2711 / 486, avenue des Grands-Prés / Le Groupe  
Selona  
Lot 3 895 672 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 novembre 2009.

**123. D09-2919 / 510, avenue des Grands-Prés / Le Groupe  
Selona  
Lot 3 895 676 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 30 novembre 2009.

**124. D09-2934 / 511, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 4 065 336 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**125. D09-2930 / 635, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 3 895 734 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 30 novembre 2009.

- 126. D09-2675 / 3281, rue du Levrier / Sébastien Gendron  
Lot 1 890 721 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la perspective soumise par le demandeur, datée du 30 novembre 2009, pour un projet d'agrandissement résidentiel.

- 127. D09-2859 / 7215, rue du Limier / Construction Yvon Duperron inc.  
Lot 1 890 483 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 26 novembre 2009.

- 128. D09-2952 / 248, rue Paul-Émile / Yvan Simard  
Lot 1 945 576 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

- 129. D09-2550 / 178, rue de Versailles / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 4 286 409 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction soumis par le demandeur, daté du 26 novembre 2009, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 620-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-110 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter l'usage « Hébergement, classe G, habitation à loyer modique, garderie et maison de la famille » dans la zone 8869-89 (rue Rodrigue).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 18 janvier 2010 à 19h30.

**ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 621-12-2009**

**La conseillère Marie-Claude Lamarche** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'ajouter l'usage « Hébergement, classe G, habitation à loyer modique, garderie et maison de la famille » dans la zone 8869-89 (rue Rodrigue), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 622-12-2009**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement numéro 96 et ses amendements constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents

#### **RÉSOLUTION NO : 623-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'usage d'une terrasse saisonnière à l'étage de l'établissement « La Beauté de l'Ange », situé au 180, rue Sainte-Marie, suite 202, Terrebonne, portant les numéros de lots 2 439 032 et 2 439 030P du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

- ✓ que l'établissement respecte les dispositions légales et réglementaires applicables :
  - a) à la superficie d'occupation (ratio de 1,2 mètre carré par occupant);
  - b) aux normes de sécurité incendie;
  - c) aux heures d'exploitation annoncées par le demandeur, soit DU MERCREDI AU SAMEDI, DE 11H À 19H;
- ✓ que la configuration de la terrasse demeure conforme au plan déposé (dimensions, niveau du sol, matériaux, distribution des accès);
- ✓ que les appareils et équipements accessoires de la terrasse soient intégrés et non visibles de la voie publique;
- ✓ que l'aménagement paysager incluant des éléments arbustifs, soit perpétué de façon saisonnière;
- ✓ que les nuisances pouvant être générées par l'activité soient réprimées, notamment en ce qui a trait :

- a) à la diffusion du bruit, limité à 50 décibels à la limite du terrain (isolant, écran acoustique);
  - b) à la réflexion de la lumière (éclairage indirect, écrans et filtres);
  - c) à la propagation de la vibration (ingénierie/architecture);
- ✓ qu'aucun haut-parleur ne soit installé à l'extérieur du bâtiment principal et qu'aucune musique, bruit ou son ne soit projeté ni audible à l'extérieur du bâtiment principal;
  - ✓ que les aménagements composant la terrasse (tables, chaises et autres), soient démantelés à l'exclusion du plancher et des garde-corps, hors des dates d'exploitation permises (du 15 avril au 15 novembre);
  - ✓ que le remisage hivernal des structures et du mobilier ne soit pas visible de la voie publique;
  - ✓ que la terrasse soit propre et bien entretenue en tout temps et exempte de débris, papiers et détritux.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 624-12-2009**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal le 13 décembre 2004 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le Conseil municipal reconnait pour un (1) an, soit du 14 décembre 2009 au 13 décembre 2010, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

Complexes Sportifs Terrebonne	GRUPE A
Amis de la pétanque	GRUPE B
Association de softball mineur de Lachenaie -La Plaine –Terrebonne	GRUPE B
Club d'aviron Terrebonne GPAT	GRUPE B
Club de boxe l'impérium	GRUPE B
Club de gymnastique Viagym	GRUPE B
Club les choyés de l'âge d'or	GRUPE B
Club de soccer La Plaine	GRUPE B
Scout La Plaine-32e	GRUPE B
Centre communautaire les amis Lamater	GRUPE D
D.R.E.A.M.S	GRUPE D
Échange gardiennage des Moulins	GRUPE D
Société canadienne de sclérose en plaques section Lanaudière	GRUPE D
Cercle des fermières de Lachenaie	GRUPE E
Club optimiste Arc-en-Ciel	GRUPE E

ABC des Manoirs	GRUPE F
CPE Gamin gamine	GRUPE F
CPE La cigogne	GRUPE F
CPE Les jolis minois	GRUPE F
Chœur Gospel Énergie	GRUPE G
Ensemble vocale Music-O-Chœur	GRUPE G
Harmonie musicale Lachenaie	GRUPE G
Ligue de badminton Lachenaie	GRUPE G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 625-12-2009**

**ATTENDU** le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

**ATTENDU QUE** ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$ ou 7\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2007-2008 ;

**ATTENDU QUE** ces organismes sont éligibles à recevoir un montant supplémentaire équivalent à 15% pour l'atteinte d'objectifs établis par la Ville de Terrebonne ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2009-1232-REC du Comité exécutif en date du 9 décembre 2009;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. Association de ringuette des Moulins 115 participants résidants *	1 038,45\$
2. Club de natation Torpille 40 participants résidants	500,00\$
3. Club de patinage artistique de Terrebonne 183 participants résidants plus 15%	1 830,00\$
4. Les Mésanges de Terrebonne 7 participants résidants	500,00\$

**QUE** les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2009-0411 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 626-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion relative à l'utilisation de terrains de soccer entre les deux (2) villes pour l'année 2010, permettant ainsi aux enfants du secteur ouest de Terrebonne de jouer au sein de l'Association de soccer de Bois-des-Filion, le tout selon la recommandation CE-2009-1233-REC du Comité exécutif en date du 9 décembre 2009.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 627-12-2009**

**ATTENDU** le dépôt du Plan d'action de la Loi 56 – année 2010 – des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services;

**ATTENDU** la recommandation CE-2009-1230-REC du Comité exécutif en date du 9 décembre 2009;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le Plan d'action de la Loi 56 – année 2010 – des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 628-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2009-001 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., le tout suivant la recommandation CE-2009-1137-REC du Comité exécutif du 18 novembre 2009.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 629-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de règlement des griefs numéros G2005-017, G2006-003, G2006-008, G2006-010, G2006-011, G2006-013, G2006-014, G2006-017, G2006-021, G2007-003, G2007-004, G2007-005, G2007-007, G2007-008, G2007-010, G2007-011, G2007-012, G2007-013, G2007-015, G2008-001, G2008-002, G2008-003, G2008-004, G2008-007, G2008-008, G2008-009, G2008-011, G2008-012, G2008-014, G2008-018, G2008-020 et G2009-01 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., le tout suivant les recommandations CE-2009-1138-REC, CE-2009-1139-REC, CE-2009-1140-REC, CE-2009-1141-REC, CE-2009-1142-REC, CE-2009-1143-REC, CE-2009-1144-REC, CE-2009-1145-REC, CE-2009-1146-REC et CE-2009-1147-REC du Comité exécutif en date du 18 novembre 2009.

**QUE** copie de ladite entente soit et est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 630-12-2009**

**ATTENDU QUE** la convention collective intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus), venait à échéance le 31 décembre 2007 ;

**ATTENDU QUE** le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus), et la Ville de Terrebonne ont entrepris des discussions en vue de son renouvellement et qu'une entente de principe est intervenue entre les parties ;

**ATTENDU QUE** l'entente de principe a été subséquemment entérinée par les membres du Syndicat ;

**ATTENDU QUE** les principaux éléments de l'entente, d'une durée de quatre (4) ans, sont présentés au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2009-1215-REC du Comité exécutif en date du 9 décembre 2009 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente de principe intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus).

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le directeur des Ressources humaines soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 631-12-2009**

**ATTENDU QUE** le 5 juin 2008 la loi modifiant la Loi sur la police était sanctionnée ajoutant à l'article numéro 353.12 l'obligation pour les municipalités à soumettre à l'approbation du Ministre de la Sécurité publique, un plan d'organisation policière dans l'année de l'entrée en vigueur du règlement qui viendrait remplacer l'annexe G de la loi ;

**ATTENDU QUE** le règlement sur les services policiers, que devaient fournir les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon leur niveau de compétence, est entré en vigueur le 24 juillet 2008 ;

**ATTENDU QUE** le 28 novembre 2008 la Direction de l'organisation et des pratiques policières acheminait une demande de soumettre un nouveau plan d'organisation pour le 24 juillet 2009 ;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique du Québec a consenti à reporter le délai après la période électorale municipale ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2009-1150-REC du Comité exécutif du 18 novembre 2009 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le plan d'organisation du corps de police 2009.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 632-12-2009**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---